

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

**DU 20 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril à 19h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 14 avril 2022.

**Présents :** Mme MOTHRE, M. LALAURIE, Mme DUTERTRE, M. FANDARD, Mme BARONI, M. MARC, Mme SAUTREAU, M. FAIRISE, M. SALVAN,

**Excusés avec pouvoir :** Mme DAGORNE a donné pouvoir à Mme MOTHRE

**Absents excusés :** M. BELZIC, M. DORÉ, M. CEDILLE

**Absents :** Mme GUERET, Mme HEUZÉ

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme SAUTREAU est désignée comme secrétaire de séance.

## **II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **III – PLU**

Mme le Maire rappelle quelques points d'informations :

- Les réunions publiques ont été tenues,
- Les partenaires associés ont été conviés à 2 réunions de travail,
- Un schéma de déplacement agricole a été vu et validé par la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs intervenants sur les terres de Fontaine le Port et ses hameaux de la Coudre et de Massoury y ont été associés,
- Nous sommes passés en commission Départementale (CDPNAF) fin octobre 2021, quelques remarques ont été émises parmi la vingtaine de partenaires associés devant se prononcer :
  - Le Département, sur les sorties de propriété donnant sur les R D
  - La Chambre d'Agriculture, un élargissement de la bande paysagère a été demandé sur la zone agricole proposée à la constructibilité. La Mairie en a tenu compte
- La mise à l'enquête publique n'a pas donné lieu à un refus de la part du Tribunal Administratif,

Je veux remercier ici, le Directeur du Cabinet CDHU et Mr le Commissaire Enquêteur qui nous ont accompagnés sur ce dossier que je propose en délibération ce soir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme**

#### IV – FER 2022

Dans le cadre d'une création de terrain Beach-volley et d'une aire de jeux d'enfants de 3 à 12 ans avec installation de tables de pique-nique, nous ouvrons un dossier FER 2022 (Fonds d'Equipement Rural) pour une demande de subvention :

Beach-volley	HT	36 501,00 €
3 Tables Pique-nique	HT	1 920,00 €
7 jeux pour aire de jeux	HT	22 600,00 €
TOTAL Subventionnable	HT	61 021,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE le Maire à faire une demande de subvention pour le FER 2022**

La séance est levée à 19h42.



Le Maire,

**Béatrice Mothré**

Béatrice Mothré Pouvoir de Mme Dagorne	Frédéric Lalaurie	Sylvaine Dutertre	Jean Fandard	Jessica Dagorne Pouvoir à Mme Mothré
Nicole Baroni	Alain Marc	Corinne Guéret ABSENTE	Nathalie Sautreau	Laurent Belzic EXCUSÉ
Yann Fairise	Julien Salvan	Patrick Doré EXCUSÉ	Maryline Heuzé ABSENTE	Nicolas Cedille EXCUSÉ